

COMMUNE DE LES SALCES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget EAU-ASSAINISSEMENT

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	89 779.48 €
Dépenses de fonctionnement	43 231.99 €
Résultats de l'année 2023	46 547.49 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du service eau assainissement

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, à l'entretien des réseaux, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux analyses sanitaires, la redevance prélèvement de la ressource...

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses contiennent un forfait pour le travail administratif reversé au budget principal et depuis 2022 la mise à disposition de service par la communauté de communes pour l'entretien régulier de la station d'épuration des Salces-Fromental.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre est utilisé dans le budget annexe pour des régularisations (ex TVA)

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts

Préfecture

Date de réception de l'AR: 28/03/2024
048-214801870-DE_2024_008BIS-DE

Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit des amortissements de la commune.

Les dépenses d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **20 633 €**

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	11 848.15	14 246.11	2 397.96 Réparation réseaux
012	Charges de personnel	1 334.35	1 782.50	448.15
014	Reversement des redevances	2 091.00	2 362.00	271.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.43	0.43
66	Charges financières	4 433.60	4 207.95	- 225.65
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	-
042 / 043	Operations d'ordre	20 633.00	20 633.00	-
Total des dépenses		40 340.10	43 231.99	2 891.89

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services : Vente d'eau aux abonnés y compris les redevances qui sont reversées
- Les participations du SDEE aux travaux d'entretien

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- de la vente d'eau et prestations d'assainissement

2) Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

Les subventions d'exploitation proviennent principalement :

- des participations du SDEE aux travaux d'entretien et réparations.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **16 447.73 €**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
<i>R002</i>	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>38 563.01</i>	<i>35 768.21</i>	
013	Atténuation de charges	0.00	0.00	
70	Ventes produits prestations	30 055.31	35 389.24	5 333.93
74	Subvention d'exploitation	1 956.81	2 174.30	217.49
77	Produits exceptionnels			
042 / 043	Operations d'ordre	5 533.18	16 447.73	Régularisations
Total des recettes 2023		37 545.30	54 011.27	16 465.97
Total		76 108.31	89 779.48	

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	27 310.66 €
Dépenses d'investissement	25 095.54 €
Résultats de l'année 2023	2 215.12 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2023

6 677.66

c) Solde des restes à réaliser : 0.00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés sur ce budget, à taux fixes, auprès de la caisse d'épargne et du crédit agricole du languedoc. La commune a souscrit 3 emprunts : pour l'assainissement à Pierrefiche en 2005 (25 ans), le réseau eau potable à Ginestoux en 2010 (30 ans) et les réseaux au Fromental avec la station d'épuration Salces-Fromental en 2016 (25ans).

Le remboursement annuel du capital de la dette était de 8 647.81 € en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 161 993.65 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Aucuns travaux d'investissement n'ont été prévus et réalisés en 2022 et les travaux de rénovation du réservoir du Trébatut commencés en 2023 n'ont pas engagés de dépenses/recettes en 2023.

Les dépenses d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 16 447.73 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2023, aucune recette d'investissement.

- Les recettes réelles 0.00 €

- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 0.00 €.

- Résultat reporté 2022 de 6 677.66 €

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 20 633 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation avec reports

3.1 Graphique des résultats 2023 avec reports

